



N° 76
Mars 2012

Bulletin d'information

Édito

Le printemps de la médecine scolaire

Sommaire

Nos dossiers

- Une première victoire p.2
- Quelques exemples concrets p.2
- Déclaration au CTM p.3
- Prévention de la violence p.5
- Lettre aux candidats p.6

Métier

- Contraception : billet d'humeur p.7
- Hommage à Michel ZORMAN p.7
- Internes en médecine générale p.8

Vos droits

- Enquête intersyndicale p.9
- Jour de carence p.9
- Activité syndicale p.9

Vie syndicale

- Bulletin d'adhésion p.10

Que de tentatives depuis 1991 pour modifier le décret portant sur les médecins de l'éducation nationale ! Que de négociations menées jusqu'au jour même du CTM (audiences ministérielles, parlementaires...), de mobilisations des médecins (enquêtes, actions intersyndicales, manifestation massive du 7 février), de courriers aux ministres de la part du SNMSU-UNSA Éducation (Premier Ministre, Éducation, Fonction publique), avec le soutien de notre fédération l'UNSA Éducation (courrier de Patrick GONTHIER à la Fonction publique, contacts ministériels)... En novembre 2009, le SNMSU-UNSA Éducation avait dérouter les membres du cabinet en comparant le salaire des internes avec celui d'un médecin de l'éducation nationale à l'embauche. Si en 2010 de nombreuses audiences ont servi à présenter un état des lieux, à convaincre de la nécessité d'une médecine scolaire et d'une revalorisation, les engagements ministériels n'ont réellement débuté qu'en novembre 2010. Un premier pas fut la modification indemnitaire avec l'augmentation de l'indemnité de sujétions spéciales (ISS), puis l'élaboration d'un nouveau décret où il a fallu défendre notre métier, nos compétences et un déroulement de carrière.

Que de temps, que de rebondissements, mais c'est enfin une sortie de l'impasse. Le rappel de nos revendications a été donné en CTM et nous aurons à cœur de veiller sur la situation des MCT. Dorénavant, non seulement le ministère s'est emparé de notre dossier et a cherché des solutions avec la fonction publique, mais il est d'accord pour poursuivre l'amélioration de la médecine scolaire sur les grands axes du rapprochement avec les autres médecins de la fonction publique, le pilotage et les missions. Ce décret offre dès à présent une meilleure carrière et de meilleures perspectives de recrutement. Il n'est cependant pas un aboutissement, il est une étape.

Après des années d'indifférence, le rapport parlementaire d'octobre 2010, ceux du Conseil économique, social et environnemental, puis le rapport de la Cour des comptes et du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) se rejoignent sur l'analyse des besoins et sur l'urgence des mesures à prendre pour assurer la pérennité de la médecine scolaire.

A l'heure des élections présidentielles, le SNMSU-UNSA Éducation a rappelé aux candidats que la santé des élèves mérite une politique ambitieuse. Celle-ci doit s'inscrire dans une politique générale de santé publique de l'enfant et de l'adolescent dont l'école fait partie intégrante.

Face aux défis à relever pour une politique de promotion de la santé à l'école et aux perspectives nouvelles qui s'ouvrent devant nous, osons parler du "Printemps de la médecine scolaire !"

Corinne VAILLANT
Le 19 mars 2012